ANCIEN CIMETIÈRE DE LOCQUÉNOLÉ

- **Typologie :** édifices religieux et leurs abords
- **Nom :** cimetière de Locquénolé, avec son enceinte et l'arbre de la Liberté planté au milieu de la place
- **Commune concernée :** Locquénolé
- **Acte et date de classement :** arrêté du 6 avril 1934
- **Critères de classement :** pittoresque et historique
- **Surface :** 0,20 ha
- **Statut de propriété :** communal
- **Existence d'autres mesures de protection ou de gestion sur le site :** monuments historiques classés : église et calvaire du cimetière
- **Existence d'un site classé, inscrit ou d'une ZPPAU(P) contigu(s) :** site inscrit du bois voisin du cimetière

Description

Au centre du bourg de Locquénolé, l'église et son enclos sont implantés sur un terrain en forte pente, descendant selon une double direction nord/sud et ouest/est. Dans ce contexte topographique, le site classé peut être divisé en deux parties : une partie basse au sud et une partie haute au nord.

La partie basse du site est relativement plane, seule une légère pente se déroule vers l'est. Cette partie accueille l'église, qui n'est elle-même pas concernée par le classement, et son placître.

Ce dernier est traité en pelouse et en espaces gravillonnés sur les allées et aux abords du calvaire, des pierres tombales et des porches. L'ensemble est agrémenté d'arbustes bas isolés ou en massifs tels que laurier-palme, ceanothe, genêt, skimmia… et d'un arbre implanté dans l'angle sud du placître.

Au sud de l'église se dresse un calvaire daté du début du XVII[e] siècle. Érigé sur un socle rehaussé de quatre marches, le fût supporte un croisillon avec quatre statues, surmonté d'un crucifix. Une seconde croix peut être observée au nord de l'église.

Le placître de l'église conserve quelques dalles funéraires vestiges de sa fonction passée de cimetière.

C'est autour de cette seconde croix que se concentrent la plupart des vestiges de l'ancien cimetière. Ils consistent en quelques pierres tombales et en six dalles funéraires disposées verticalement dans la rupture de pente. D'autres monuments, tombes, dalles et stèles, sont dispersés sur cette partie basse du placître.

L'église de Locquénolé, le calvaire du XVII[e] siècle et le placître autrefois utilisé comme cimetière.

La partie haute du site classé est un bois planté sur pente, composé de onze hêtres, de deux ifs et d'un cyprès. Sous ces arbres de très belle venue, une pelouse maigre accueille trois bancs en pierre de taille. Des arbustes ornementaux ont été implantés en périphérie, et notamment en surplomb des six dalles funéraires précédemment évoquées.
Le site classé est délimité par un mur de pierres, élevé au nord et à l'ouest, plus bas au sud. De ce côté, le mur intègre une voûte en pierre protégeant une fontaine à laquelle les légendes confèrent des pouvoirs miraculeux.
L'arbre de la Liberté planté en 1794 à proximité de l'église (un chêne) a également été classé.

Diagnostic

Ce site présente un bon état de conservation. Les aménagements du placître autour de l'église ont conservé un certain nombre de monuments funéraires, vestiges de l'ancien cimetière. Les diverses plantations réalisées restent circonscrites et ne modifieront pas les rapports d'échelle tant que leur gestion limitera leur extension. Le risque associé à cette dernière est perceptible au niveau de l'accompagnement végétal des six dalles funéraires situées au nord de l'église. Les arbustes qui les entourent tendent à devenir volumineux et à les masquer.
La plantation d'arbres de belle venue sur la partie nord de l'enclos a été conservée. Et il en est de même pour l'arbre de la Liberté, grâce à la campagne de sauvegarde dont il a fait l'objet à la fin des années quatre-vingt.
Enfin, le mur de pierres qui clôt le placître est en bon état, à l'exception du tronçon qui marque la limite entre le site classé et le site inscrit.

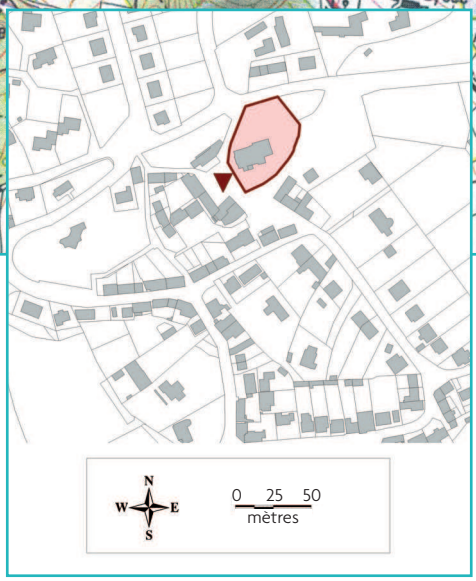

L'arbre de la Liberté, un des rares chênes plantés à la Révolution subsistant dans le Finistère.

Le placître autour de l'église, espace traité en pelouse ou en allées gravillonnées, est agrémenté d'arbustes.

Enjeux - Orientations

- **Conserver les tombes et les monuments funéraires subsistant.**
- **Assurer le renouvellement des arbres de haut jet lorsque leur suppression est requise pour des raisons de sécurité.**
- **Limiter les plantations d'espèces ornementales et leur extension.**
- **Restaurer le muret de pierres séparant les sites classé et inscrit.**
- **Assurer les conditions du maintien de l'arbre de la Liberté.**